

SESSION DU 22 OCTOBRE 2019

Sur convocation adressée à chacun de ses membres le 17 octobre 2019, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le mardi 22 octobre 2019, à 20 heures, sous la Présidence du Maire, Monsieur Michel PREVEAUX.

Présents : Michel PREVEAUX, Christophe LEROY, Loïc DECOURTIL, Michel AZAMBOURG, Claudine MOULIN, Gérard AMY, Evelyne LAFEUILLE, Jean-Marc JANNEAU, Sylvie BEHETRE, Marc PINSARD et Jean-Claude RIVARD.

Absent excusé :

- Thierry HERON qui donne pouvoir à Sylvie BEHETRE

Secrétaire de séance : Christophe LEROY

* * * * *

→ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 septembre 2019 :

Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, le compte-rendu du 10 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

→ Chartres Métropole : Modifications statutaires au titre des compétences obligatoires et supplémentaires :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en conformité des statuts de Chartres Métropole avec l'inscription au nombre des compétences obligatoires, des compétences eau, assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales urbaines.

→ SAEDEL : Aménagement du pôle commercial « Les Fiburiées » : Approbation du compte-rendu d'activités 2018 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** le compte-rendu d'activités de l'opération d'aménagement « les Fiburiées » présenté par la S.A.E.D.E.L. pour l'année 2018 ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les différentes pièces.

→ Aménagements sécuritaires rue de Corancez et rue de Brétigny : Signature d'une convention de maîtrise d'œuvre avec Eure-et-Loir Ingénierie (ELI) :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de solliciter l'assistance d'Eure-et-Loir Ingénierie pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux d'aménagements sécuritaires rue de Brétigny (RD 339-7) et rue de Corancez (RD 150) ;

➤ **APPROUVE** à cette fin, la convention à intervenir entre la Commune de Gellainville et Eure-et-Loir Ingénierie ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

→ Vente parcelle boisée ZX n°9 (Terres Cailles) : Droit de préférence communal :

Le Conseil Municipal, à la majorité des votants :

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle ZX n°9 située sur la Commune (Terres Cailles), d'une contenance de 79a 18ca.
- **FAIT VALOIR** son droit de préférence.
- **DELEGUE** tout pouvoir à Monsieur le Maire, pour engager toutes démarches et signer tous documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

→ Foire aux Vins 2019 : Participation aux frais de location du Podium :

- Considérant les retombées au niveau communal,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité :

- **DECIDE** pour cette année 2019, de prendre en charge comme les années passées, 60% du montant de la location du podium.

→ SDIS 28 : Signature d'une convention de mise à disposition d'un logiciel de gestion des points d'eau incendie :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention à intervenir entre le SDIS 28 et la Commune de Gellainville, afin qu'elle puisse accéder au logiciel de gestion de points d'eau d'incendie (CrPlus).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout autre document afférent à ce dossier.

→ Créances irrécouvrables – Admission en non-valeur :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur la créance irrécouvrable relative à une location de salle qui date de 2017 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'émettre un mandat au compte 6541 pour la somme de 1 333 €.

La séance est levée à 23h.

* * * * *